



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 7 MARS 2023 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 602-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA DÉLIMITATION DES ZONES NUMÉROS 114-P ET 209 SITUÉES EN BORDURE DE LA RUE PRINCIPALE

**Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement ci-dessus
mentionné, avis public est donné de ce qui suit :**

1. Adoption du premier projet de Règlement

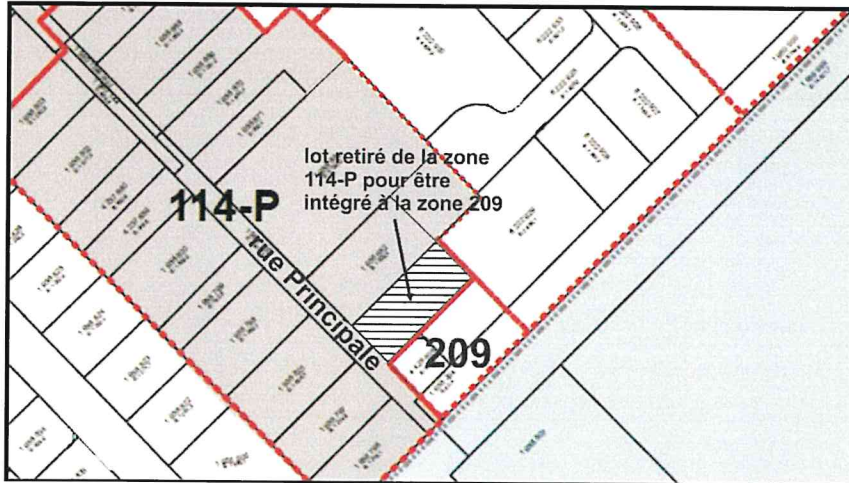
Lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 février 2023, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de Règlement numéro 602-2023 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage concernant la délimitation des zones numéros 114-P et 209 situées en bordure de la rue Principale* ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 7 mars 2023 à 19 h 15 à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot**. Au cours de l'assemblée publique, le projet de Règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

3. Objet du premier projet de Règlement

L'objet de ce projet de Règlement est d'agrandir la zone à vocation commerciale numéro 209, située en bordure de la rue Principale, de manière à y inclure la propriété du 785, rue Principale qui fait partie actuellement de la zone numéro 114-P (voir figure ci-dessous). Ce projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



4. Consultation du projet de Règlement

Le projet de Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale / Règlements municipaux.

Il peut également être consulté sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de Règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8^e jour du mois de février 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière